

Bruxelles, le 18 avril 1990

**NOTE BIO(90)103 AUX BUREAUX NATIONAUX  
CC. AUX MEMBRES DU SERVICE DU PORTE-PAROLE**

432

Réunion de la Commission

La Commission a entendu ce mercredi 18 avril une communication de Mme Scrivener sur une nouvelle approche en matière de fiscalité des entreprises (cf. bio 104 + P-22) qui prévoit la politique à mener jusqu'en 1993 (fondée sur la subsidiarité) et l'étude par des personnalités indépendantes - nommées par la Commission - des distorsions qui pourraient résulter des disparités fiscales entre Etats membres. Elle a aussi adopté la liste des régions éligibles au titre de l'initiative RECHAR en faveur de la reconversion économique des bassins charbonniers (soit des régions de six Etats membres qui représentent une population de 13,8 millions d'habitants). Ce programme est destiné à renforcer les efforts de création d'activités économiques nouvelles. La publicité de cette décision interviendra lorsque les Etats membres en auront été informés c'est-à-dire dans les jours qui viennent.

Mais l'essentiel de la discussion a porté - cette semaine encore - sur la préparation du Conseil de Dublin du 28 avril. Après l'adoption, la semaine passée, d'un texte sur les relations de la Communauté avec les pays de l'Est et du centre de l'Europe, la Commission a finalisé un texte sur la Communauté et l'unification allemande qui analyse les problèmes posés par cette unification aux différentes phases de celle-ci (phase intérimaire d'adoption, avant l'unification formelle et après l'instauration d'une union monétaire, phase transitoire et phase définitive). Ces deux textes étant destinés aux chefs d'Etat et de gouvernements n'ont donné lieu à aucune information de ma part lors du briefing de midi.

Je vous signale par ailleurs la publication du rapport 1990 sur les barrières commerciales et les pratiques déloyales américaines. Une bonne négociation - et l'objectif de la Communauté reste une coopération Euro-Américaine dans le cadre de l'Uruguay Round pour éliminer ces entraves aux échanges - nécessite une bonne évaluation des difficultés rencontrées. Tel est l'objet de ce rapport annuel.

MATERIEL DIFFUSE :

P-22 Fiscalité des entreprises

IP-318 Aide d'urgence en faveur de la Somalie et de Djibouti

IP-319 Politiques structurelles - RECHAR

IP-312 Rapport 1990 CE sur les barrières commerciales et pratiques déloyales américaines

EUROSTATS : - énergie et Industrie 6/90  
- extraits de "conjoncture Industrielle" 4/90

Amiliés,

Bruno Dethomas

